

Liste des délibérations examinées par le Conseil d'Administration du CCAS (article L2121-25 CGCT) 26 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six juin à dix-huit heures trente, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Vindry-sur-Turdine, dûment convoqué le 16 juin, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Christian PRADEL,

Présents : Mr PRADEL Christian, Mme FAVRE Marie Françoise, Mr GAUDON Daniel, Mme SOLY Simone, Mme VERMARE Marie-Claude, Mme DI STEFANO Annick, Mme WESSE Béatrice, Mme EGLOFF Clarisse,

Absente : Mme MURE Christelle, Mme GONDARD Isabelle

Secrétaire de Séance : Mme EGLOFF Clarisse

Approbation du compte rendu de la réunion du conseil d'administration du 08/04/2025 :
A l'unanimité des présents.

1°) CCAS de Vindry sur Turdine

N°01SE/06/CCAS DL2025 – SECOURS

Monsieur le Vice-Président présente l'ensemble des demandes de secours

N°02/06/CCAS DL2025 – Délibération pour la Télétransmissions avec la préfecture au contrôle de légalité de l'ensemble des actes pour le CCAS de Vindry sur Turdine et la Résidence Autonomie Les tilleuls

Monsieur le Président présente à l'assemblée la convention globale et deux avenants permettant de transmettre l'ensemble des actes à la préfecture au service de la légalité
→ Approuvée à l'unanimité des présents

N°03/06/CCAS DL2025 – Restauration collective - Attribution du marché

Monsieur le Président expose à l'assemblée les résultats de l'étude des offres faites dans le cadre de l'attribution du marché de restauration collective. Après analyse le marché est attribué à la Société Sud Est Restauration
→ Approuvée à l'unanimité des présents

N°01/06/RA-DL2025 – Comté Pilotage Qualité

Monsieur le Président expose à l'assemblée la nécessité de créer un comité de pilotage s'intéressant à une politique de qualité au sein l'établissement santé médico-social de La Résidence Autonomie Les Tilleuls. Ce comité permettra de définir une politique de la qualité en fixant des objectifs à atteindre les moyens pour y parvenir mais aussi les contrôles nécessaires pour permettre des réajustements. Il sera associé à toute les étapes de la vie du projet d'établissement. Le comité de pilotage qualité sera présent pour la réalisation des évaluations externes.

→ Approuvée à l'unanimité des présents

N°02/06/RA -DL2025 – Repas été Résidence Autonomie Les Tilleuls

Monsieur le président propose de fixer les prix des repas pour les résidents et les familles et de retenir une société pour l'animation

→ Approuvée à l'unanimité des présents

N°03/06/RA -DL2025 – Convention relative aux modalités de coopération et à l'instauration de bonnes pratiques pour prévenir les hospitalisations et accompagner les transferts en milieu hospitalier.

Monsieur le Président expose à l'assemblée la nécessité de réaliser une convention relative aux modalités de coopération de bonnes pratiques pour prévenir les hospitalisations et accompagner les transferts en milieu hospitalier afin de garantir aux résidents un **meilleur accès à une expertise gériatrique et à la filière de soins la plus adaptée à leur état de santé.**

→ Approuvée à l'unanimité des présents

N°04/06/RA DL2025 – Convention de partenariat pour la coordination des parcours et l'accompagnement des usagers.

Monsieur le Président expose à l'assemblée la nécessité de réaliser une convention de partenariat pour la coordination des parcours de l'utilisateur pour définir les modalités de coopération entre l'EHPAD La Clairière et la Résidence Les Tilleuls.

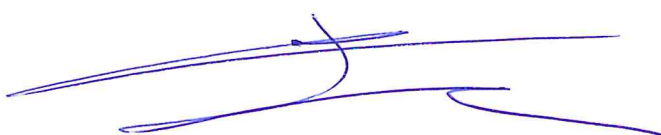
→ Approuvée à l'unanimité des présents

N°05/06/RA DL2025 – Convention portant sur les conditions de mise à disposition d'un praticien de l'HNO Tarare à la Résidence Autonomie Les Tilleuls

Retirée

Le Président du CCAS

C. PRADEL



La secrétaire de séance

C. EGLOFF

